

LA FACILITE DE BARCELONE EN 10 QUESTIONS

1. Qu'est-ce que la FEMIP ?

À compter d'octobre 2002, les interventions de la Banque européenne d'investissement (BEI) dans les pays partenaires méditerranéens ont été regroupées au sein de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP). C'est une étape importante du partenariat financier entre l'Union européenne et les pays voisins du bassin méditerranéen, un partenariat qui remonte à plus de trente ans et s'est intensifié dans les années 90, en appui au Processus de Barcelone.

2. Quelles sont ses priorités ?

La FEMIP a pour objet d'aider les pays partenaires méditerranéens à relever les défis de leur modernisation économique et sociale, ainsi que de leur meilleure intégration régionale, notamment en prévision de la création d'une union douanière avec l'Union européenne à l'horizon 2010. Pour cela, elle accorde la priorité au financement de projets réalisés par le secteur privé, qu'il s'agisse d'initiatives locales ou d'investissements étrangers directs. Afin de promouvoir un cadre favorable au développement des initiatives privées, la FEMIP soutient aussi les projets d'infrastructures, les investissements dans le capital humain, ainsi que ceux visant spécifiquement la protection de l'environnement.

3. Sous quelles formes intervient-elle ?

La FEMIP mobilise principalement trois types d'instruments : les prêts, le capital-investissement (fonds propres et quasi-fonds propres) et des dons pour l'assistance technique (études de faisabilité, études sectorielles, appui à la mise en œuvre de projets, etc.).

4. Quel est le volume de ses interventions ?

En 2004, le volume des financements accordés par la FEMIP a atteint 2,2 milliards d'euros (1,5 milliards sans la Turquie) contre 800 millions cinq ans plus tôt. Plus du tiers de ce montant est allé au financement d'initiatives privées (une part qui atteint 80% si l'on prend en compte les projets contribuant à un environnement favorable au développement du secteur privé).

5. Quelles sont les ressources mobilisées par la FEMIP ?

Les prêts sont accordés dans le cadre du mandat Euromed II (6.520 millions d'euros sur 2000-2007). S'y ajoute le mécanisme de partenariat euro-méditerranéen (aussi appelé « Facilité de Nice »), d'un montant de 1 milliard d'euros (à mobiliser entre 2001 et 2007) pour des projets d'intérêt commun entre l'Union européenne et les Pays partenaires méditerranéens, particulièrement dans les secteurs de l'énergie et des communications.

Le capital-investissement est financé à partir du budget communautaire (200 millions sur 2001-2006) et par le Fonds fiduciaire FEMIP (33,5 millions apportés directement par 15 des Etats membres et la Commission européenne), en place depuis cette année.

L'assistance technique est financée à partir du budget communautaire (105 millions sur 2003-2006) et par le Fonds fiduciaire FEMIP.

6. Pourquoi créer une Facilité de Barcelone ?

La FEMIP est en quelque sorte victime de son succès et l'épuisement accéléré des ressources mises à disposition pour ses activités de prêts menaçait la dynamique engagée en 2002. Or, la nouvelle enveloppe allouée à la Méditerranée sur 2007-2013 et dans le cadre de la Politique européenne ne sera pas en place avant le premier semestre 2007 et son montant reste en outre suspendu à un accord sur les nouvelles perspectives financières de l'Union.

Pour préserver l'élan créé par la FEMIP et lui permettre de maintenir son activité à un niveau qui soit à la fois conforme aux engagements pris par les Etats membres et aux besoins des pays partenaires, la mise en place à titre transitoire d'une enveloppe complémentaire était donc nécessaire. Réuni le 27 octobre dernier, le Conseil d'administration de la BEI a marqué son accord de principe sur cette enveloppe. Il revient maintenant aux Chefs d'Etat et de Gouvernement, dans le cadre du Sommet du 10e anniversaire de l'Euromed de confirmer leur souhait de voir cette « Facilité de Barcelone » se mettre en place.

La « Facilité de Barcelone » sera aussi l'occasion de conforter la visibilité du partenariat euro-méditerranéen dont la FEMIP est l'acteur principal en matière de financement des investissements nécessaires à la réalisation des objectifs économiques prioritaires.

7. La Facilité de Barcelone : quel montant ?

Pour permettre à la FEMIP de poursuivre ses missions actuelles d'ici à la mi-2007, un complément de ressources 1.500 millions d'euros a été estimé nécessaire. Ces ressources sont additionnelles et destinées à financer des projets en attendant que le nouveau mandat 2007-2013 soit effectivement en place.

8. La Facilité de Barcelone : pour financer quoi ?

Pour suppléer de façon transitoire au mandat, le nouveau mécanisme doit être proposé à des conditions qui répondent à la demande du marché. Afin de rendre le schéma viable tout en demeurant à l'intérieur des règles de gestion des risques de la BEI, il est envisagé que la Facilité de Barcelone soit mobilisée en priorité pour le financement de projets offrant un classement (« loan grading ») satisfaisant.

9. La Facilité de Barcelone : quel calendrier ?

Une fois confirmée l'invitation des Chefs d'Etat et de gouvernement à mettre en place une nouvelle Facilité de financement, la FEMIP soumettra au Conseil d'administration de la BEI une proposition détaillée incluant notamment les modalités opérationnelles correspondantes. Après validation du dispositif par les Gouverneurs de la BEI (les Ministres des finances européens), le complément de ressources sera pleinement opérationnel pour maintenir le rythme d'activités en 2006.

10. Après Barcelone, quelles seront les prochaines grandes étapes du Partenariat Euro-méditerranéen ?

Conformément à la décision du Conseil européen de Bruxelles en décembre 2003, c'est à fin 2006 que les Etats membres, en consultation avec les Pays partenaires méditerranéens, devront procéder à l'évaluation de l'efficacité de la FEMIP renforcée et se prononcer sur « l'éventuelle création d'une filiale détenue à majorité par la BEI et spécialisée sur les pays partenaires de la Méditerranée ». La réunion du Comité ministériel de la FEMIP, jumelée de nouveau avec un conseil ECOFIN euro-méditerranéen et qui se tiendra les 25 et 26 juin prochains à Tunis, sera l'occasion de procéder à un examen détaillé de ce bilan et des perspectives d'évolution de la FEMIP.

Sans attendre ces échéances, la célébration du X^{ème} anniversaire de la Déclaration de Barcelone constitue une opportunité unique pour témoigner de l'engagement plein et entier de l'Union européenne, par l'intermédiaire de la BEI et de la FEMIP, en faveur du partenariat euro-méditerranéen, notamment à travers la mise en place de la Facilité de Barcelone.